

07.07.2014 – 10:00 Uhr

## La nouvelle Convention collective nationale de travail du groupe Migros 2015-2018 continue à marquer la cadence au sein du commerce de détail suisse

Zürich (ots) -

Avec la conclusion de la nouvelle Convention collective nationale de travail du groupe Migros (CCNT) qui remplacera la version actuelle venant à échéance le 31 décembre 2014, les prestations et acquis sociaux garantis par la CCNT Migros seront encore étendus, plus particulièrement dans une perspective de politique familiale. Il s'agit là du résultat de négociations constructives empreintes d'un esprit de partenariat.

En accord avec ses partenaires sociaux et contractuels (SEC Suisse, Association suisse du personnel de boucherie et Commission nationale du groupe Migros), Migros, en tant que principal employeur privé de Suisse, vient de s'engager, une fois encore, à assumer ses responsabilités à l'égard de ses collaboratrices et collaborateurs au cours des quatre prochaines années. Le résultat des négociations ayant abouti à l'adoption de la CCNT 2015-2018 pose d'importants jalons nouveaux.

Ainsi, l'éventail des prestations relevant de la politique de la famille a été encore étendu dans le souci d'une plus grande compatibilité entre profession et obligations familiales, ainsi que d'une authentique mise sur pied d'égalité dans le monde du travail des divers types de cellules familiales et modes de vie existants. Le congé de maternité, avec droit au salaire intégral, sera prolongé de 16 à 18 semaines, tandis que le congé de paternité payé passera de deux à trois semaines. En outre, un congé sera désormais également accordé en cas d'adoption. Enfin, à plusieurs égards, la politique familiale se caractérisera par une mise sur pied d'égalité systématique des beaux-parents et parents nourriciers avec les parents de sang. De même, le partenariat enregistré de personnes de même sexe et le concubinage seront assimilés au mariage, tandis que les enfants adoptifs, beaux-enfants et enfants pris en charge jouiront du même statut que les enfants biologiques.

La CCNT de Migros est unique en son genre en Suisse dans la mesure où elle s'étend à plusieurs branches et garantit des prestations sociales exemplaires. Elle englobe de nombreux niveaux sociaux et contractuels (SEC Suisse, ASPB, Commission nationale, partenaires sociaux au sein des entreprises). Quelque 50'000 collaborateurs travaillant au sein de 39 entreprises du groupe Migros sont soumis à cette convention collective de travail.

Zurich, le 7 juillet 2014

Fédération des coopératives Migros

Corporate Communications Limmatstrasse 152 Case postale 1766 CH-8031 Zurich Centrale +41 (0)44 277 21 11 Fax +41 (0)44 277 23 33 media@migros.ch www.migros.ch

Contact:

Fédération des coopératives Migros

Urs Peter Naef

porte-parole FCM

tél. 044 277 20 66

urs-peter.naef@mgb.ch

Société suisse des employés de commerce

Karin Oberlin

responsable du partenariat social

tél. 044 283 45 54

karin.oberlin@kvschweiz.ch

Association suisse du personnel de boucherie

Giusy Meschi

secrétaire générale

tél. 079 669 69 01

meschi@mpv.ch

Commission nationale du groupe Migros

Alain Montani

président de la Commission nationale

tél. 079 471 26 39

alain.montani@gmnefr.migros.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/10000968/100758704> abgerufen werden.